



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0699

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D)  
Covalept - Avenant n° 1 à la convention de subvention du 10 janvier 2013 avec la société Calixar

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle  
développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action  
économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

**Conseil du 2 novembre 2015****Délibération n° 2015-0699**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Covalept - Avenant n° 1 à la convention de subvention du 10 janvier 2013 avec la société Calixar**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a décidé d'apporter son soutien financier au programme de recherche et de développement (R&D) Covalept, porté par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle sur la période 2011-2015.

Par délibération n° 2012-3436 du Conseil du 10 décembre 2012, la Communauté urbaine a approuvé la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités locales partenaires relative au projet R&D Covalept ainsi que la convention de subvention signée le 10 janvier 2013 avec la société Calixar.

Le projet Covalept vise à développer des vaccins candidats innovants contre la Leptospirose, offrant une protection à large spectre. Le projet Covalept permettra de proposer une solution vaccinale canine adaptée à la situation épidémiologique actuelle, ouvrira des perspectives pour le développement d'un vaccin humain contre une pathologie mondiale négligée et résultera en la création d'une chaîne de compétences technologiques innovantes pour la vaccinologie bactérienne humaine et vétérinaire.

Le comité de suivi du projet Covalept, réuni le 9 avril 2015, a été informé du retard du projet en raison de l'optimisation du protocole de préparation des échantillons membranaires qui a retardé un certain nombre de tâches.

Ce retard a donc conduit le partenariat à solliciter une prolongation de 18 mois de la durée du projet, la portant ainsi à 54 mois ainsi que l'adoption d'un nouvel échéancier.

Ainsi, un avenant à la convention de subvention 2012-2015 est proposé au Conseil de la Métropole afin de reporter la date de fin de la réalisation du projet au 1er avril 2017 et modifier l'échéancier de versement de la subvention prévu à l'article 7 de la convention initiale.

Conformément à l'article 9.1 de la convention, la société Calixar sollicite une modification de l'annexe financière dans la limite de 15 % de variation de chaque poste selon l'annexe jointe à l'avenant. Le montant total du projet reste inchangé.

Les autres clauses de la convention de subvention demeurent inchangées.

Aussi, il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de subvention 2012-2015 signée le 10 janvier 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la prolongation de la durée de réalisation du projet de recherche et de développement (R&D) Covalept de 18 mois, soit jusqu'au 1er avril 2017,

b) - l'avenant n° 1 à la convention de subvention 2012-2015 du 10 janvier 2013, à passer entre la Métropole de Lyon et la société Calixar.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 20421 - fonction 67 - opération n° OP02O1556, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € en 2016 et 28 600 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.**